

ORDONNANCE COLLECTIVE	INITIER LA NYSTATINE EN ONGUENT CHEZ LA MÈRE QUI PRÉSENTE DU MUGUET OU DONT LE BÉBÉ ALLAITÉ EN PRÉSENTE	NO : OC-2-B-Ea-O.GMF.07
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Titre : _____		Mise en vigueur le : _____ Décembre 2008 Révision prévue le : _____ Décembre 2010
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières travaillant au GMF Médi-Centre Mascouche dans le cadre du suivi postnatal.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les mères rencontrées dans le cadre du suivi postnatal au GMF Médi-Centre Mascouche présentant du muguet ou dont le bébé allaité en présente.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance O- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique de l'accouchement et au suivi postnatal.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DR Myriam Audette # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 474-2493 DR Christine Duguay # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 474-2493		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION ⇒ Présence de muguet sur le mamelon de la mère (certains facteurs prédisposent : mère ayant reçu des antibiotiques pendant la grossesse ou l'accouchement, présence de gerçures et de crevasses, diabète). ⇒ Symptômes : les mamelons peuvent démanger, brûler pendant et après les tétées; peuvent paraître normaux; présenter des gerçures et des crevasses qui ne guérissent pas, douleurs lancinantes sous forme de brûlure ou de type coup de poignard dans le sein, pendant ou après la tétée, parfois aggravées le soir et la nuit. Petits dépôts blanchâtres dans le repli du mamelon ou sur l'aréole.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Traiter la présence d'une infection à champignons (muguet) et éviter la propagation maman/bébé.		

CONTRE-INDICATION

Allergie à la Nystatine

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Aucune

DIRECTIVES

- ⇒ Remplir le formulaire de liaison pour la Nystatine;
- ⇒ Le remettre à la cliente avec le condensé de l'ordonnance collective et la diriger vers la pharmacie de son choix;
- ⇒ Traiter le bébé en même temps si celui-ci est allaité (voir O.C. initier la suspension de Nystatine chez le bébé présentant du muguet);
- ⇒ Référer la cliente au médecin s'il y a persistance des symptômes au-delà du traitement de 14 jours.

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

NYSTATINE en onguent. Une application TID X 10 à 14 jours.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Suivi systématique postnatal.

Formulaire de liaison et condensé de l'ordonnance collective.

SOURCE

E-CPS, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques ;
<https://www.e-therapeutics.ca/wps/myportal/!ut/p/.scr/LoggedIn>

Adapté de: CSSS du Sud de Lanaudière, GMF Le Gardeur (2008), *Initier la Nystatine en onguent chez la mère qui présente du muguet ou dont le bébé allaité en présente*, CSSSSL.

PROCESSUS D'ÉLABORATION**Rédigée par :**

 Manon Caissy
 Infirmière clinicienne, GMF Médi-Centre Mascouche

 Mai 2008
 Date

Personnes consultées :

 Dr Myriam Audette
 Médecin GMF Médi-Centre Mascouche

 Mai 2008
 Date

 Nathalie Bordeleau
 Inf. à l'harmonisation des outils cliniques

 Décembre 2008
 Date

Marjolaine Brideau
Conseillère clinicienne en soins infirmiers, services courants / GMF

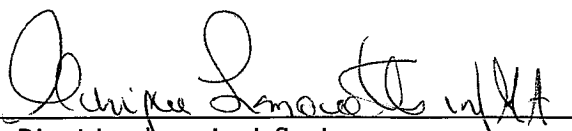
Décembre 2008
Date

Line Méthot
Chef du département de la pharmacie

Février 2008
Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :


Directrice des soins infirmiers

12 Décembre 2008
Date

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Dr **Myriam Audette** Permis #

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Jacques Boulay**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Raymond Briard**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Monique Désilet**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Paul Dion**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Christine Duguay**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Judith Helszajn**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Serge L'Écuyer**

Téléphone # : 450 474-2493

SIGNATURES

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL